

Constitution d'un « NieuweComité »

Samedi 4/9/21 19 h– O.J.

Pl. Albert (nouvel immeuble blanc de la commune)

1. Présentation de l'O.J. - 5 min.

2. Objectifs du Comité et ses bases 45 min

- Objectifs généraux
- Projets et informations actuelles (Hanna GL – Anne LN)
- Présentation de la charte de et par IEB (Inter Environnement Bruxelles) ;
- Présentation du RBDH (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat) – sous réserve

3. Ebauche des statuts 30 min

- Nom
- Objectifs
- Membres
- Cotisations
- Structure
- Options

4. Planification 10 min

- Fêtes des Voisins éventuelles En septembre
- Réflexion pour définir les objectifs et les statuts 3 soirées entre 25/9 et fin décembre (1 soirée/mois)
- Visites de quartiers « modèles » 1-2 visites entre 25/9 et début décembre (sam. ap.-m. p. ex.)
- AG de fondation et définition actions → mi 2022 début janvier 2022

5. Election - 15 min

Élection d'un Comité Directeur provisoire, jusqu'à l'AG de fondation.

Tous les éléments ci-dessous ne sont donnés qu'à titre de matière à réflexion, à débattre lors de la réunion du 4/9/21 et à finaliser lors de l'AG de fondation (pt 4 de l'O.J.).

1 Objectifs du Comité et ses bases 45 min

1.1 Objectifs généraux

Les prisons de St-Gilles, Forest et Berkendael vont progressivement perdre leur fonction et partie ou l'ensemble du périmètre foncier de celles-ci deviendra disponible. Cet espace de 8 ha sera vraisemblablement, au moins partiellement, consacré au logement. Vu les problèmes de logement – accessibilités, coût – régulièrement et à juste titre épinglés dans notre Région (Bruxelles-Capitale), le présent Comité aura pour objectif de veiller à l'occupation de cet espace en y donnant prioritairement la place au logement.

Nos objectifs généraux seront inspirés par les chartes et/ou par les philosophies des 3 organisations bruxelloises ayant pignon sur rue depuis plusieurs décennies,

- IEB <http://www.ieb.be/Presentation-d-Inter-Environnement-Bruxelles-asbl>
- le RBDH (depuis 1999) <http://rbdh-bbrow.be/>
- l'ARAU (depuis 1969) <https://www.arau.org/fr/qui-sommes-nous/>

2 Ebauche des statuts

2.1 Nom

Il s'agit d'un choix marketing important. Quelques considérations :

- pas de référence au mot prison ;
- un nom qui pourrait devenir le nom du nouveau quartier ;
- place au féminin :

Idem pour la création d'une adresse-mail propre au comité.

2.2 Membres

- Fondateur.trice.s : membre à la date de l'AG constituante. Permet de garantir la pérennité des objectifs postérieurement à la création du comité ;
- Membres adhérents : sous-signent les objectifs, payant la cotisation et participant activement au Comité en fonction de leur disponibilité et intérêts ;

2.3 Cotisations

- Membres fondateur.trice.s et adhérent.e.s : 20 €/an. Tarif réduit (5 €) chômeur.euse.s, Cpas, etc.

2.4 Structure

- Association de fait (au moins au départ) ;
- **Assemblée Générale (AG)** : membres fondateur.trice.s et adhérent.e.s ;
- **Comité Directeur (CD)** qui assure le fonctionnement quotidien du Comité. Ce CD pourra être composé d'une douzaine de personnes élues par l'AG ;
- **Le C.D. choisit en son sein** un(e) Président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e) et secrétaire

administratif – ces 2 fonctions pouvant être cumulées.

- Affiliation éventuelle à IEB, RBDH ?

2.5 Options

- Objectif : Comité bilingue (Fr/Nl) dans la mesure où nous trouvons les forces pour assurer cette contrainte ; Idem pour une information diffusée en anglais ;
- Dans la communication (mailing, site, flyers, ...) et la gestion des données, la priorité sera donnée à l'utilisation des logiciels libres¹, par opposition aux outils des GAFAM². Le Comité veillera spécialement à ne pas exclure les personnes non initiées au numérique.

¹ Ce qui ne veut pas dire gratuit.

² Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft ... et les équivalents chinois !